

vitré

INFORMATION

n° 2. décembre 1977

● *thème de ce
bulletin :*

le

logement

au sommaire...

- . le mot du maire
- . « la grange »
- . l'a.r.i.m.
- . le bus
- . les travaux
- . les fêtes de 78
- . les associations
- . la parole est
aux vitréens
- . en bref...





LE BUDGET DE VITRE : NI RESIGNATION ; NI DEMAGOGIE.

Vous venez de recevoir votre feuille d'impôts locaux. Ces impôts ont été fixés par le budget de 1977, voté le 23 février 1977 par la municipalité précédente, qui avait prévu une augmentation de 24,84% des impôts locaux.

Ces impôts sont constitués par la taxe d'habitation, qui apporte 16% des recettes de la ville, ainsi que pour certains d'entre vous, de la taxe foncière des propriétés bâties et non bâties, qui représente 11% des recettes, enfin pour les entreprises, de la taxe professionnelle qui fournit 32% des recettes de la ville ; les autres ressources proviennent essentiellement d'une subvention de l'Etat que l'on appelle le versement représentatif de la taxe sur les salaires.

Un budget communal comporte des dépenses de fonctionnement, qui pour plus de 50% sont des salaires, et des dépenses d'investissement qui à Vitre, comme dans les autres villes, sont à plus de 80% financées par emprunts dont le remboursement s'étale sur 10, 15 ou 20 ans.

° °

Quelle sera la position du nouveau Conseil Municipal à l'égard du difficile problème des impôts locaux ? D'un côté, il faut ralentir la hausse des impôts communaux qui avait été forte ces dernières années, même s'il est vrai que ceux-ci se situaient un peu au-dessous de la moyenne d'autres villes du département.

D'un autre côté, il faut éviter de compromettre l'expansion de Vitre : la satisfaction des besoins des Vitréens et le développement économique de la ville supposent des investissements.

Il faut donc trouver un équilibre entre ces contraintes. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a décidé de choisir une progression plus modérée des impôts communaux pour le budget 78.

Chacun d'entre nous, Vitréens, peut contribuer à cet effort : les responsables communaux et les employés de la ville doivent avoir à coeur de ralentir la progression des dépenses de fonctionnement en réalisant de nouveaux progrès pour une gestion économique et rigoureuse. Dans certains cas, il doit être fait appel au bénévolat, puisqu'il existe heureusement des personnes qui acceptent de consacrer une part de leur temps à des actions d'intérêt général.

En ce qui concerne les investissements, nous devons nous attacher à bien les choisir. En effet, nous ne pouvons pas tout faire en même temps : il faut sélectionner les actions les plus efficaces compte tenu des besoins des Vitréens et aussi des taux de subventions accordées par l'Etat et d'autres collectivités (le Département, la Région).

Pour ma part, je me suis employé, tout au long de cette année, à faire valoir auprès des services de l'Etat, les besoins importants de Vitre et la nécessité pour notre ville, d'obtenir des aides substantielles pour lancer les équipements nécessaires à son expansion.

Pierre MEHAIGNERIE

le logement à vitré

Le Conseil Municipal a pris trois engagements précis en matière d'habitat :

- 1) Mettre fin à la file d'attente en matière de logement locatif dans un délai de 2 à 3 ans, d'où l'importance du programme locatif engagé dans le secteur de la Motte près du lotissement du Chêne ;
- 2) Créer des lotissements communaux pour faciliter la liberté de choix de l'acquéreur, - celui-ci doit pouvoir choisir le style de sa maison - et de l'entrepreneur, d'où la création d'un lotissement communal sur une partie des terrains initialement réservés au C.I.B. ;
- 3) Rénover l'habitat ancien surtout en centre ville : pour des raisons sociales, pour éviter le dépérissement du centre ville, le coût excessif de créations d'équipements en périphérie alors que ceux du centre ne seraient plus utilisés en totalité, enfin pour favoriser le développement du commerce dans le centre ville.

I - LES LOGEMENTS LOCATIFS H.L.M. - LE LOTISSEMENT DE LA MOTTE

1) 200 appartements locatifs H.L.M. seront construits dans cette zone ; s'y ajouteront en 1979, 70 lots individuels pour la construction de maisons.

2) Actuellement, la première tranche de 86 appartements est en cours de construction en bordure de la rue de la Cotinière. Ces logements doivent être livrés en juillet 1978.

Une deuxième tranche de 55 autres appartements locatifs serait livrable en décembre 1978.

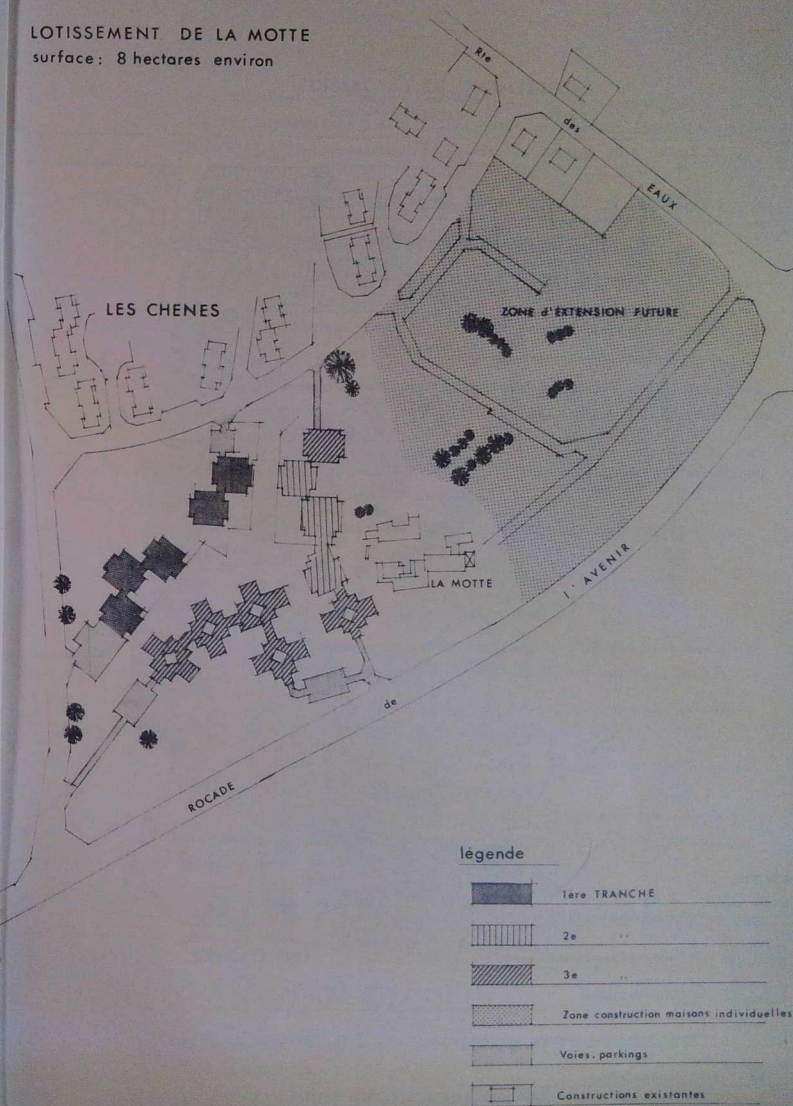
L'originalité de ce projet repose notamment sur la disposition et la conception de la voirie.

Toutes les voiries intérieures au projet de collectifs ainsi que les parkings des locataires se situeront entièrement sous les immeubles. La circulation ainsi que le stationnement seront donc invisibles.

POURQUOI RÉALISER DES LOGEMENTS LOCATIFS ?

L'intérêt des logements locatifs provient des conditions

LOTISSEMENT DE LA MOTTE
surface: 8 hectares environ



LOTISSEMENT DE LA GRANGE
surface: 11 hectares environ



de financement extrêmement avantageuses dont bénéficient, de la part de l'Etat, les sociétés H.L.M.. Ainsi, pour un logement locatif H.L.M., l'aide de l'Etat, pour un F 5, se situe autour de 40 à 50 000 francs.

CONSEILS PRATIQUES POUR OBTENIR UN LOGEMENT H.L.M.

Il vous faut procéder de la façon suivante :

- a) - faire une demande à la Mairie, au bureau du logement (rez-de-chaussée)
Pour constituer votre dossier, il faut vous munir des pièces suivantes :
- les trois derniers bulletins de salaire, ou toutes pièces justificatives concernant vos ressources, ainsi que celles des personnes devant habiter chez vous (salariés)
 - l'avertissement de votre impôt sur le revenu ou un certificat de non imposition (salariés ou retraités)
 - carte d'immatriculation de la Sécurité Sociale des membres de la famille
 - le livret de famille
 - la dernière quittance de votre loyer actuel

- b) - ne pas oublier de transmettre à la Mairie toute modification d'état civil (naissance, mariage, décès)

La commission d'attribution étudie tous les cas sociaux qui lui sont présentés par le Bureau d'Aide Sociale.

Après attribution d'un logement, en cas de refus du demandeur, le refus doit être motivé et valable.

Suite à deux refus non motivés, la demande est annulée mais le demandeur peut se réinscrire ; la procédure d'inscription reprend alors au point de départ.

Les refus sont examinés par la Commission.

Afin de mettre à jour le fichier d'inscription, une relance est faite tous les 6 mois par la Mairie.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- 1) Le rapport ressources - loyer (demande de l'Office H.L.M.)
- 2) L'insalubrité
- 3) Le surpeuplement (famille importante dans un petit logement)

- 4) La cohabitation entre générations
- 5) L'inconfort (manque de W.C., de Salle d'Eau, de poste d'eau)
- 6) L'éloignement résidence - travail
- 7) L'ancienneté de la demande.

La durée d'attente dépend du type de logement. Elle est beaucoup plus importante pour les logements F1 et F2 que pour les F5.

Cela tient au fait que la demande est très forte pour les petits appartements et plus faible pour les grands appartements type F5 et F6.

Aussi, la commission pratique-t-elle une politique de mutation. Lorsqu'un locataire désire, suite à un agrandissement de la famille, occuper un logement plus grand, il l'obtient aussitôt que le type de logement souhaité est libre.

II - LES LOTISSEMENTS COMMUNAUX - LOTISSEMENT DE LA GRANGE

Cette opération commencée par le CIB devait comprendre presque uniquement du logement accession HLM, comme dans la zone des Chênes. L'opération a été, à la demande du CIB, reprise par la Commune.

Sur ce lotissement seront désormais édifiées des maisons individuelles sur 66 lots libres, dans un lotissement communal.

Pour les familles qui ne peuvent accéder à la propriété mais qui souhaitent habiter une maison individuelle, 20 maisons locatives HLM sont prévues, ainsi que 25 maisons en accession HLM. Sur ce même terrain, à partir de 1980, un programme de 118 petits logements locatifs type F2, F3, F4 et F5, seront engagés.

Le dossier de lotissements a été approuvé en Conseil Municipal du 18 novembre 1977.

Entre la Zone des Chênes et la Zone de la Grange, un espace public sera aménagé, pour les jeux des enfants. Un local de 150 m² type "Mille Club" est prévu pour rendre plus aisées les activités bénévoles pour jeunes et adultes.

Avant commercialisation des lots, une visite sur le terrain aura lieu, courant janvier ou février, afin de répondre aux questions des candidats à l'accession à la propriété sur le lotissement communal.

centre ville

300 LOGEMENTS

A RENOVER



L'aspect actuel de Vitré date principalement de la fin du 19^{ème} siècle. La réalisation de voies de communications comme les axes routiers Paris-Rennes et surtout la voie de chemin de fer (véritable douve du 19^{ème} siècle) a considérablement modifié le paysage urbain et a entraîné l'extension de la Ville aux alentours immédiats de la cité. Ainsi, de 1836 à 1946, la superficie agglomérée de Vitré a doublé alors que pendant cette même période, la population restait pratiquement identique, légèrement inférieure à 10 000 habitants.

Ces modifications ont entraîné la fermeture de quelques commerces dans certaines rues du Centre-Ville et un abandon progressif de l'habitat de quelques immeubles du Centre-Ville, dépourvus de confort (La périphérie de la Ville, par contre, poursuit son développement du fait de l'implantation de diverses zones d'activité et de l'effort réalisé en matière de constructions nouvelles : H.L.M., lotissements, pavillons et autres, depuis les années 1970.

FINANCEMENT

Le financement d'une opération de rénovation est très variable (voir tableau joint).

Pour information, nous vous donnons le plan de financement pour une opération de rénovation dont le montant des travaux s'élève à

Coût des travaux	140 000 F
Subvention A.N.A.H. (opération programmée)	56 000 F
reste à la charge du propriétaire	84 000 F
Emprunt à taux préférentiel, opération ARIM	30 000 F

De cet exemple, il apparaît qu'il reste à la charge du propriétaire une somme de 54 000 F qui pourra :

- soit faire l'objet d'un apport personnel ;
- soit faire l'objet d'un emprunt.

Dans une opération telle que celle-ci relativement onéreuse, il ne faut pas perdre de vue que le propriétaire possèdera une fois son appartement rénové, un local très facile à louer, représentant une valeur immobilière incontestable. Une série d'aides sous forme de prêts existe pour les propriétaires occupants réservés uniquement aux appartements à usage locatif.



Depuis quelques mois, on assiste à un renversement de la tendance à aller habiter obligatoirement à la périphérie. Un effort est fait pour donner au centre-Ville tant au niveau commercial que de l'habitat un nouveau dynamisme. La reconnaissance de l'intérêt architectural et esthétique des quartiers du centre-ville s'est concrétisée récemment par la mise en place d'un secteur sauvegardé. Mais pour que cet ensemble ne devienne un secteur "Musée" sans âme, ni vie, il est nécessaire d'agir sur l'habitat. A ce jour, l'une des solutions à ce problème est l'amélioration de l'habitat existant, afin d'y mettre les normes minimales d'habitabilité dans le cadre d'une opération générale de restauration immobilière. La conduite de cette opération a été confiée à l'A.R.I.M. (Association, loi de 1901, dont le siège social est 16, rue de Penhoët à RENNES et qui, dans ces dernières semaines, vient d'installer une antenne 14, rue Poterie. Téléphone : 75.22.07).

UNE AIDE FINANCIERE... UNE ASSISTANCE TECHNIQUE

L'action de l'A.R.I.M. s'étend géographiquement sur l'ensemble du secteur sauvegardé. Dans un premier temps, la Municipalité s'est fixée un objectif de 300 logements à réhabiliter et ce dans une période de quatre années. L'opération de rénovation est basée sur le volontariat. Chaque propriétaire ou occupant est libre d'entreprendre ou de ne pas entreprendre une opération de restauration dans son immeuble mais s'agissant d'une opération de restauration programmée, il bénéficiera s'il effectue des travaux de rénovation, d'aides très importantes tant sur les plans financier que technique. Sur ce dernier point, l'ARIM se propose d'effectuer gratuitement une pré-étude d'aménagement portant sur le coût, le plan de financement et les aménagements techniques. Cette étude n'engage ni le propriétaire ni le locataire, ceux-ci, s'ils le désirent pourront lorsqu'ils feront entreprendre les travaux, faire appel au maître d'oeuvre de leur choix.

RENOVATION: POSSIBILITES DE FINANCEMENT

TYPES DE FINANCEMENT OU ORGANISMES PRETEURS	PROPRIETAIRE-BAILLEUR	PROPRIETAIRE-OCCUPANT	LOCATAIRE
SUBVENTIONS DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (subventions majorées de 50 ou 80 %)	<ul style="list-style-type: none"> Le logement a été construit avant 1948 Vous vous engagez à le louer au moins 10 ans 		<ul style="list-style-type: none"> Le logement a été construit avant 1948 Vous êtes propriétaire s'acquittant de la taxe additionnelle au droit de bail depuis au moins deux ans Vous êtes propriétaire vous a donné son accord pour entreprendre les travaux
PRETS DES SOCIETES DE CREDIT IMMOBILIER HLM		<ul style="list-style-type: none"> Le logement est construit depuis plus de 20 ans Vos ressources ne dépassent pas les plafonds applicables en matière d'HLM-accession. 	
PRETS SPECIAUX DU CREDIT FONCIER	<ul style="list-style-type: none"> Le logement loué est situé en secteur sauvegardé ou en périmètre de restauration immobilière Il n'est pas lié à un contrat de travail Les ressources du locataire ne dépassent pas le double des plafonds applicables en matière d'HLM-accession 	<ul style="list-style-type: none"> Le logement est situé en secteur sauvegardé ou en périmètre de restauration immobilière Vos ressources ne dépassent pas le double des plafonds applicables en matière d'HLM-accession 	
PRETS AU TITRE DU 1 ^{er} Z PARONAL	<ul style="list-style-type: none"> Vous signez une convention avec un Comité Interprofessionnel du Logement (CIL) 	<ul style="list-style-type: none"> Vous êtes salarié d'entreprise non agricole, employant au moins 10 salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Vous êtes salarié d'entreprise
PRIME A L'AMELIORATION DE L'HABITAT		<ul style="list-style-type: none"> Le logement est construit depuis plus de 20 ans Vos ressources ne dépassent pas les plafonds applicables en matière d'HLM locatif majorés de 20 % 	
PRIME A L'AMELIORATION DE L'HABITAT RURAL	<ul style="list-style-type: none"> Le logement est occupé par des exploitants ou ouvriers agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Le logement est situé en zone rurale (commune de moins de 50 000 habitants) 	
PRETS DU CREDIT AGRICOLE	<ul style="list-style-type: none"> Le logement est occupé par des exploitants ou des ouvriers agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Le logement est situé en zone rurale (commune de moins de 50 000 habitants) 	
PRETS DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES		<ul style="list-style-type: none"> Vous êtes affilié à une Caisse d'Allocations Familiales ou jeunes ménages 	<ul style="list-style-type: none"> Vous êtes affilié à une Caisse d'Allocations Familiales
PRETS D'EPARGNE LOGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Vous êtes titulaire d'un plan ou d'un compte d'épargne logement 	<ul style="list-style-type: none"> Vous êtes titulaire d'un plan ou d'un compte d'épargne logement 	<ul style="list-style-type: none"> Vous êtes titulaire d'un plan ou d'un compte d'épargne logement
PRETS DES CAISSES D'EPARGNE ET AUTRES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	<ul style="list-style-type: none"> Pas de condition particulière 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de condition particulière 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de condition particulière
PRETS FACILITES ET SUBVENTIONS DES CAISSES DE RETRAITE		<ul style="list-style-type: none"> Vous êtes retraité 	<ul style="list-style-type: none"> Vous êtes retraité

les transports urbains

Lors de la campagne électorale nous vous avons fait part de notre intention de créer un service de transports urbains à Vitry.

Dans un premier temps, des études ont été faites par la Direction Départementale de l'Équipement. Elles ont confirmé vos besoins dans ce domaine.

Aujourd'hui, nous sommes entrés dans la phase de réalisation pratique. Le service a été mis en place le 12 décembre dernier pour une période d'essai de 3 mois, laquelle se déroulera en deux "tranches" de 6 semaines. Les horaires et le tracé actuels (voir schéma ci-joint) ont été établis pour la première d'entre-elles (du 12 décembre 1977 au 31 janvier 1978).

Des récriminations ne manqueront pas de s'élever.

Quelques-unes seront probablement le fruit d'une réflexion égoïste. Nous ne nous y attacherons pas.

Beaucoup, au contraire, traduiront un esprit collectif et une aspiration légitime. Nous nous efforcerons d'en étudier le bien-fondé et d'y donner satisfaction au fur et à mesure du développement du service.

Toutefois, il faut comprendre que cette expérience de transports urbains est une chose délicate à mettre au point.

Cela demande beaucoup de rigueur, tant dans le fonctionnement la gestion et les incidences budgétaires qui en découlent.

Cela demande beaucoup d'efforts et de décisions de nos élus.

En retour nous espérons pouvoir compter sur votre bienveillance et votre compréhension.

Une dernière précision mais importante : ce bus n'est pas réservé aux personnes âgées ; il est à la disposition de tous.

DIRECTION BEAULIEU

GARE	16 ^h 30	15 ^h 30	16 ^h 30	17 ^h 30
ST. YVES	32	32	32	32
PASTEUR	34	34	34	34
RACHAPT	35	35	35	35
MELNAIS	37	37	37	37
BELLEVE	40	40	40	40
TROIS MARY	42	42	42	42
RACHAPT	45	45	45	45
AUGUSTINS	49	49	49	49
ST. YVES	51	51	51	51
REPUBLIQUE	53	53	53	53
NOTRE DAME	55	55	55	55
GARE	15 ^h	16 ^h	17 ^h	18 ^h

DIRECTION LA BARATIERE

GARE	16 ^h	15 ^h	16 ^h	17 ^h	18 ^h
705 ^{me}	03	03	03	03	03
CHATEAUBRIANT	05	05	05	05	05
BARATIERE	07	07	07	07	07
MAISON ROUGE	10	10	10	10	10
BAOUL DAVID	12	12	12	12	12
CHATEAUBRIANT	15	15	15	15	15
PIERRE LANDAIS	17	17	17	17	17
LES ROCHERS	19	19	19	19	19
REPUBLIQUE	23	23	23	23	23
NOTRE DAME	25	25	25	25	25
GARE	14 ^h 30	15 ^h 30	16 ^h 30	17 ^h 30	18 ^h

HORAIRE BUS VITRE LIGNE NORD-SUD
PENDANT LA PERIODE PROVISoire DU 12 DECEMBRE 1977 AU 30 JANVIER 1978

DIRECTION BEAULIEU

GARE	9 ^h	10 ^h	11 ^h
ST. YVES	02	02	02
PASTEUR	04	04	04
RACHAPT	05	05	05
MELNAIS	07	07	07
BELLEVE	10	10	10
TROIS MARY	12	12	12
RACHAPT	15	15	15
AUGUSTINS	19	19	19
ST. YVES	21	21	21
GARE	23	23	23
REPUBLIQUE	25	25	25
NOTRE DAME	25	25	25
GARE	10 ^h 30	11 ^h 30	12 ^h 30

DIRECTION LA BARATIERE

GARE	8 ^h 30	10 ^h 30	11 ^h 30
705 ^{me}	33	33	33
CHATEAUBRIANT	35	35	35
BARATIERE	37	37	37
MAISON ROUGE	40	40	40
BAOUL DAVID	42	42	42
CHATEAUBRIANT	45	45	45
PIERRE LANDAIS	47	47	47
LES ROCHERS	50	50	50
REPUBLIQUE	53	53	53
NOTRE DAME	55	55	55
GARE	10 ^h	11 ^h	12 ^h

les travaux...

Le développement de Vitré nécessite chaque année une masse de plus en plus importante de travaux à réaliser, concernant des domaines très divers, allant de la construction de réseaux d'eau ou assainissement, à l'aménagement de voirie, ou à la réalisation d'équipements scolaires ou sportifs, tels les groupes scolaires, les piscines ou les stades.

La réalisation de ces travaux nécessite de la part des élus, un choix. Il n'est pas possible, financièrement, de réaliser tous les équipements souhaités par les élus en un seul exercice. Chaque année, parmi la masse importante de projets présentés par les Services Techniques municipaux, les élus doivent faire des "boupes" dans les programmes.

En 1977, d'importants travaux ont été réalisés en tout ou partie.

Parmi ces derniers :

acquisition d'un fourgon Peugeot J 7 bâtiments communaux - acquisition d'une fourche hydraulique pour tracteur jardin - installation d'un mur coupe-vent à la piscine - aménagement vestiaires-douches St-Etienne - travaux V.R.D. La Longuerie - rocade Sud tronçon route des eaux/route d'Argentré - modernisation des chemins ruraux, programme 76/77 - modernisation des voies communales, programmes 76/77 - signalisation marquage au sol - aménagement des voies de la Hodeyère - éclairage public - grosses réparations aux écoles publiques - grosses réparations à la salle de sports rue de Verdun - aménagement du complexe sportif du Lycée - aménagements terrains zone de la Motte - aménagements terrains zone du Chêne - aménagements terrains zone de la Piltière - acquisition d'un camion benne à ordures ménagères - assainissement 7ème tranche - adduction d'eau 7ème tranche - aménagement de la vilaine -

ce qui présente, avec les constructions scolaires en cours de réalisation, une dépense de un milliard.

Dans les prochains mois débutera un programme de modernisation de la voirie intéressant l'Allée du Mail et le boulevard Waldeck Rousseau. La construction d'un réseau d'assainissement (rue de la Poulrière et rue Notre-Dame) et des établissements scolaires (le Groupe de la Hodeyère et le C.E.S. de Saint-Etienne) se terminera.

LES ASSOCIATIONS

Associations diverses qui désirent transmettre des messages, des adresses, des communiqués, renseignez-vous auprès de M. BAZIN Jean-Claude, responsable de l'information Mairie de Vitré.

QUELQUES ADRESSES.....

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

But : Promouvoir le don bénévole du sang et créer entre tous les donateurs des liens d'amitié et d'entraide
Responsable : M. TIZON, 3, rue des Castors - VITRE

COMITE D'AIDE AUX ANCIENS

But : Aider les personnes âgées
Responsable : M. MASSERON, Brasserie des Rochers - Vitré
M. BONNAFOUX, 21, rue de la Borderie - Vitré

CROIX ROUGE FRANÇAISE (C.R.F.)

But : Sa devise est de servir. Elle est donc présente quand on l'appelle
Responsables : Dr CHEREAU - Groupe Médical - Tél : 75.06.72
Mlle BOUIN - Grabusson Champeaux - Tél : 75.12.06

SECOURS CATHOLIQUE

But : Aide à toutes les détresses
Responsable : Mme SOYER, 35, place de la République - Vitré - tél : 75.01.94

FOYER DE LA MERIAIS

But : Accueille les jeunes travailleurs
- soit pour le repas du midi
- soit en pension complète
Siège social : 6, rue de la Mériaïs - VITRE

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE (A.P.F.)

But : Entraide et défense des droits des Handicapés Moteurs et de leur famille
Responsable : M. HEUDE, les Bretonnières, ERBREE - Tél : 49.42.01
Bureau départemental : 2bis, rue de la Motte Picquet - Rennes

ASSOCIATION DES DEFICIENTS AUDITIFS DE RENNES ET D'ILLE-ET-VILAINE

But : Regrouper les déficients auditifs pour les sortir de leur solitude et les aider à s'insérer dans le milieu "entendant" et la vie active.
Responsable : M. DAVORY, 3, bd de Verdun - RENNES

ASSOCIATION NATIONALE DE PARENTS D'ENFANTS AVEUGLES (A.N.P.E.A.)

Responsable : Mme HUARD, 87, Bd de Châteaubriant, Vitré
But : Regroupe les familles ou amis d'enfants aveugles

VITRE ACCUEIL

- Nouveaux et anciens vitréens connaissez-vous cette Association ?
Chaque mois, des activités diverses, des réunions, vous sont proposées.... Renseignez-vous à la Mairie ou au Syndicat d'Initiative.

ASSOCIATION DES FEMMES CHEFS DE FAMILLE

But : Aider et défendre les femmes seules (veuves, divorcées, mères célibataires, etc...)
Responsable : Mme TARDF, 5, rue Ste-Anne, VITRE - Tél : 75.11.86

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES VEUVES CIVILES (A.D.V.C.) Section de Vitré

But : grouper les Veuves Civiles de l'arrondissement de Vitré et leur apporter l'aide matérielle et morale dont elles ont besoin.

Responsables : Mme CORMIER, 11, rue Raoul David, Vitré. Tél : 75.14.29
Mme COURET, 9, route de Redon, Vitré. Tél : 75.04.22

AMITIE P.T.T. (A.P.T.T.)

But : être au service des malades alcooliques dans la corporation

Responsable : M. ROHAN Joseph, 24, Bd des Saulniers, 35370 Argentré-du-Plessis - Tél : 49.61.75

CROIX D'OR D'ILLE-ET-VILAINE

But : Grouper toutes les personnes désirant, par leur engagement, oeuvrer efficacement pour la prévention et le traitement de l'alcoolisme.

Responsables : Mme FROMONT, 47, rue Hardy de la Largère, Vitré,
M. ROHAN, Argentré du Plessis, Tél : 49.61.75

Bureau Départemental : 50, rue Saint-Malo, Rennes

MOUVEMENT VIE LIBRE

But : Lutter contre l'alcoolisme

Responsable : M. HERRAULT Toussaint, 34, rue de l'Etoile, VITRE

LES PAPILLONS BLANCS (A.D.A.P.E.I.)

But : Promouvoir les structures nécessaires à l'épanouissement des débilés profonds, semi-éducables et à leur insertion dans la société

Responsable : M. LACARELLE, 47, rue Poterie, VITRE

Siège social : 16, rue du Bourg Joli, Vitré. Tél : 75.01.60

C.A.T. LES ATELIERS SEVIGNE

But : Mise au travail des adultes Handicapés MENTAUX ET Moteurs, pour la plupart de l'I.M.E. La Baratière, Vitré

Responsable : M. BLANCHARD, rue Auguste Pavie, 35240 RETIERS, Tél 47.50.06

Siège social : 6, rue Jean-Marie Choleau - Vitré. Tél : 75.31.09

UNION DES FAMILLES DE MALADES MENTAUX ET LEURS ASSOCIATIONS (U.N.A.F.A.M.)

But : Alerter l'opinion, promouvoir des équipements, venir en aide sur le plan moral aux familles de malades.

Responsable : Mme BORDIER, 23, place de la République, VITRE, Tél 75.05.26

Délégation de Rennes : 14, rue Honoré de Balzac - Rennes

Vitré : Mlle Andrée VILLEMONT, Apt 1897, 37, Bd de Châteaubriant, VITRE.

FRATERNITE CATHOLIQUE DES MALADES ET HANDICAPÉS (F.C.M.H.)

But : Epanouissement humain et spirituel des malades et Handicapés

Responsable : Mlle DAVID Thérèse, 61, rue Notre-Dame, VITRE

Année 1977/78 - RESPONSABLES DES A.P.E.L.

Ecole Maternelle Ste Bernadette : Mme MEUNIER Michel

21, avenue Le Gonidec de Traissan

Ecole Maternelle Notre-Dame : M. DORE Maurice, "les Ajoncs d'Or"

Pocé-les-Bois

Ecole Sainte-Thérèse (Maternel) : Mme BOUQUAY Pierre

4, rue de l'Eperon

Ecole Sainte-Marie : M. FERRION Aristide

41, rue Raoul David

Ecole Technique Jeanne d'Arc : M. J.P. MOUCHOITE

"Gérard" Montreuil sous Pérouse

E.S.P. Jeanne d'Arc : M. Pierre POIRRIER

11, rue des Castors

13, place de la République

place à vos critiques et à vos suggestions...



où sont-elles ?

- Au Bureau de Poste
- Au Syndicat d'Initiative
- Rue Pasteur (au Pont)
- Boulevard Waldeck-Rousseau (angle de la rue de la Cotinière)
- Boulevard Louis-Giroux (près boîte aux lettres)
- Square Henri-Dunant

Compte tenu du nombre très important de suggestions, nous avons dû, faute de place, raccourcir et les questions et les réponses. Nous nous en excusons.

Q - Plusieurs personnes nous rappellent qu'il y a encore des quartiers qui ne bénéficient pas du "tout-à-l'égout".

R - Les programmes d'aménagement sont fonction des budgets alloués à cet effet. Toutefois, dès cette année, un supplément de travaux sera effectué et pour 1978, les efforts maximum seront assurés.

Q - Pensez-vous à l'aménagement de la Place de la Victoire ?

R - Cette question, déjà posée, a été retenue. Nous allons y effectuer dans un premier temps des plantations pour remplacer les arbres morts. Il est certain que cette place ne doit pas être oubliée.

Q - Des bancs sur la Place du Château

R - A voir dans le cadre d'une étude générale de la Place ... sol ... éclairage ..., mais est-ce indisponible ? et urgent ? ...

Q - Pensez-vous à l'électrification de la Rue de la Fleuriais ?

R - A la parution de ce bulletin, vous devez être maintenant éclairé, mais il y a eu effectivement un peu de retard dans la réalisation.

Q - Serait-il possible de couper l'herbe autour du transformateur Boulevard Louis-Giroux ?

R - Cette partie de terrain est propriété de l'E.D.F., néanmoins l'information est transmise.

Q - Planter des arbustes sur ce Boulevard.

R - Ce projet devait être réalisé par les constructeurs.

Q - Mettre des corbeilles à papier devant les magasins.

R - Projet d'ensemble en cours sur l'ensemble de la Ville (déjà des réponses dans ce bulletin).

Q - Finir les trottoirs, il y manque du goudron.

R - L'entretien abandonné depuis quelque temps, sera repris avec d'autres quartiers.

Q - Il me semble qu'une fois bien aménagés, les Tertres Noirs pourraient devenir un admirable lieu de camping et de détente pour les touristes.

R - Tout cet ensemble fait partie de l'étude et des projets qui nous seront proposés par les jeunes de l'A.P.E.J. (Association pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes), beaucoup de possibilités, espérons de bonnes et belles réalisations.

Q - Mettre une corbeille à papier aux Tertres Noirs, car ce site est tellement beau ...

R - Merci à ce touriste qui apprécie notre "boîte à idées" et espérons satisfaire cette suggestion dans le cadre de l'aménagement du projet de nettoyage de la Ville.

Q - Derrière le mur d'enceinte du lycée, le remblai est planté de chardons et de ronces ... et le vent répand sur les gazons voisins les graines indésirables. Pouvez-vous effectuer le nettoyage ?

R - Travaux en cours d'aménagement dans le cadre du complexe sportif du lycée, qui doit retrouver un cadre agréable et accueillant.

Q - Un éclairage des chaînes placées en haut de la rue Beaudrairie est indispensable pour les piétons et la sécurité.

R - Il y a deux lampes d'éclairage public, une, rue Notre-Dame et une, rue Beaudrairie. Elles sont tombées en panne ensemble et c'est l'objet de votre réclamation, désormais elles sont en état de marche et les chaînes sont de nouveau visibles.

Q - A côté du jardin public, si beau et bien entretenu, je suis frappé par la tristesse du tennis. Ne pourrait-on pas le rendre plus attrayant et aussi "camoufler" le dépôt de matériaux.

R - Dans le cadre de l'aménagement du secteur de la Trémoille, le tennis doit disparaître. Quant au stockage dont vous parlez, il est nécessaire pour les services de la voirie, néanmoins, il peut être rendu le plus discret possible.

Q - Plusieurs personnes souhaitent que les trains venant ou se dirigeant sur Paris, s'arrêtent plus souvent à Vitré ...

R - Il y en a déjà quelques-uns de plus, il ne s'agit pas d'un problème local et les délais de transport sont souhaités être les plus courts possibles pour les Bretons de l'Est, alors un choix s'impose !

Q - Il est souhaitable que les passages pour piétons de la Place du Champ de Foire et celui du cimetière, rue de Paris, soient repeints.

R - A la parution de ce bulletin, ces travaux doivent être effectués.

Q - Plusieurs demandes concernant l'affichage dans les cabines téléphoniques des numéros les plus urgents.

R - Cette suggestion a été retenue ... reste aux utilisateurs et Vitréens de les respecter et se contenter de les lire !

Q - Serait-il possible d'envisager le nettoyage derrière le château, semblable à celui effectué dans le Val ?

R - Dans le cadre de l'A.P.E.J., ce nettoyage a été réalisé.

Q - Serait-il possible de goudronner le trottoir qui va du jardin public à la rue du Mée ?

R - Ces travaux seront réalisés lors de la parution du présent bulletin.

Q - Station de pompage de Rabaud très coûteuse pour son utilité.

R - Cette pompe a fonctionné du 6 août au 15 décembre 1976.

Il n'y a pas eu de stockage de tuyaux.

La situation sécheresse 76 était très préoccupante pour une ville de 13000 habitants.

Il n'y a plus de pompe à la Blairie, nous ne sommes pas à l'abri d'une panne ou d'une pénurie, il fallait prévoir une pompe pour un secours d'urgence.

Q - S.V.P. nettoyez les bancs publics.

R - Ils le seront à la fin de l'hiver.

Q - Un lundi d'août, une odeur affreuse planait sur notre ville, si des mesures pouvaient être prises ...

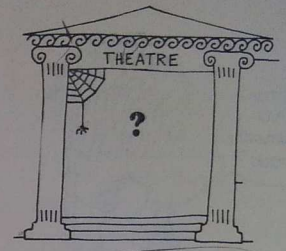
R - La campagne est à notre porte et croyez que les habitants de la Capitale nous envient, mais ce petit incident avait pourtant fait l'objet de précautions prises par l'agriculteur, hélas, ce jour-là, la "rose des vents" a brutalement changé.

Q - Pouvez-vous améliorer l'éclairage de la Place du Château ?

R - C'est un problème de priorité financière, qui sera discuté dans le cadre du budget primitif 78.

Q - Ne pas oublier à l'entrée du chemin de la Longuerie, un panneau indicateur de ce dit-lieu ...

R - Quelques semaines de patience, plusieurs panneaux indicateurs sont commandés et entre autres, celui de la Longuerie. Merci, Madame, pour vos appréciations suite aux travaux effectués dans ce quartier.



Q - Plusieurs questions concernant les activités culturelles à Vitré.

R - En ce qui concerne l'ancien théâtre, il faut attendre que l'architecte fasse des propositions compatibles avec les capacités et les aspirations des différentes associations vitréennes.

Nous faisons tout pour développer les activités culturelles, encore faut-il que l'initiative bénévole se développe ou reprenne dans chaque secteur.

Sachez que la Ville fera tout ce qui est en son pouvoir pour permettre aux Associations bénévoles de se développer.

Il ne faut pas oublier que beaucoup de spectacles n'attirent que de 50 à 100 spectateurs.

Q - Votre sentier de marche manque de signalisation ... indications de départ ... balisage ... pour celui qui ne connaît pas la région, c'est presque impossible.

R - L'opération d'aménagement est en cours, courant 1978, le circuit devrait être terminé et tout le balisage réalisé.

Q - Dans la perspective d'un jumelage avec une ville Britannique, compte tenu de l'ouverture promise par la B.A.I. d'une ligne ROSCOFF-IRLANDE en 1978, pourquoi la municipalité ne songerait-elle pas à orienter ses recherches vers ce pays ?

R - Très bonne suggestion, votre municipalité fera en sorte de réaliser un jumelage.



Q - Pour les jeunes de 12 à 18 ans, un seul cinéma ... pas suffisant, pourquoi ?

R - Pourquoi pas deux cinémas à Vitré ? Pourquoi le Ciné-Club "les Amis de l'Écran" n'existe plus ?

Monsieur LECHABLE, responsable de la salle de l'Aurore-Cinéma, nous donne ce coup de zoom sur l'exploitation cinématographique à Vitré :

- Année 1976 - 28 974 spectateurs,
moyenne par séance : 139
moyenne par semaine : 557

- La baisse de fréquentation enregistrée entre 1975 et 1976 est de 5163 spectateurs.

- L'année 1977 devrait par contre voir une augmentation de spectateurs de 10% par rapport à 1976.

- 2 cinémas ? Oui, parce que deux fois plus de films à proposer aux Vitréens, mais hélas, la fréquentation des salles ne sera pas assez importante. (lorsqu'un film passe en début de semaine, mercredi ou jeudi soir, la moyenne par séance est souvent de ... 30 spectateurs !).

- "Les Amis de l'Écran", dommage ! ... car de très bons films ont été présentés et d'aussi bons restent en attente. Là aussi, les spectateurs ne sont pas assez nombreux (pour 2 séances, entre 55 et 130 spectateurs).

- Depuis 1962, de nombreux essais ont été tentés pour varier et améliorer la formule dite "Ciné-Club" ; toute personne qui aimerait relancer cette activité, peut s'adresser à Jean-Paul LECHABLE, qui prêtera à nouveau son concours avec les membres de l'ancienne équipe d'animation ...

Q - Je propose pour les jeunes de Vitré un emplacement réservé et aménagé pour le "skate-board" (planche à roulettes) et pour le patin à roulettes.

R - Pour ce jeu du "skate-board", êtes-vous certain du nombre des participants ? De plus, un circuit, c'est très coûteux et surtout cette discipline dite "sportive", reste très dangereuse (beaucoup de jambes cassées aux dernières statistiques ...) alors, les plus fanatiques sont conviés sur le circuit existant de la rue du Rachapt ... il descend ... descend ... mais avec accès direct à l'hôpital !!!

Quant aux amateurs de patins à roulettes, le champ de foire reste à leur disposition.

Q - Plusieurs questions relatives à "VITRE, PORTE DE LA BRETAGNE", alors que le drapeau breton ne flotte pas sur la Ville !

R - Très juste constat ! pour la prochaine saison, les couleurs de la Bretagne flotteront sur notre Ville, avec également celles de nos amis anglais, touristes très fidèles à notre cité.

Q - Un Vitréen, un étranger de passage, nous ont fait part de leurs remarques concernant la "santé" des cobayes du jardin public ...

R - Sachez qu'il ne s'agit pas de plaies suite à des maladies, mais uniquement la conséquence des querelles entre ces petites bêtes mâles qui jalouent les "belles".

Q - Soucis de nuits calmes pour les habitants d'un quartier neuf proche d'une entreprise vitréenne qui, par son activité, perturbe quelque peu la circulation et le ... sommeil des riverains.

R - Nous avons avisé cette entreprise de vos remarques, des mesures particulières seront prises. Un peu de tolérance, d'ici quelques mois, avec un aménagement en cours, ce ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Q - Plusieurs remarques concernant l'affichage sauvage, qui parfois, manque de vocabulaire ... d'éducation, de sérieux ...

A cela, Monsieur le Maire répond :

R - Les panneaux avaient pour but de permettre à toutes les Associations d'y faire leur affichage et d'éviter ainsi tous frais supplémentaires pour la Ville, de nettoyage des murs, portails, panneaux indicateurs, etc ... En conséquence, dans l'avenir, les factures de frais de nettoyage par les employés de la ville, seront transmises aux Associations concernées.

Q - Il ne faudrait pas oublier de nettoyer le pont de la rue de Fougères.

R - Les services compétents sont avisés, à la parution de ce bulletin, votre souhait doit être réalisé.

Q - Pourquoi aux dernières courses de chevaux, une participation a été réclamée aux vieux travailleurs, alors qu'habituellement, il y avait gratuité ?

R - Après enquête auprès des responsables, il s'avère que lorsqu'il s'agit des courses de Vitré, c'est effectivement gratuit, mais votre remarque concerne les courses de Rennes ...

Les prochaines réunions de Vitré sont prévues :

- le 1er Mai
- le 1er dimanche de Mai
- le 1er dimanche de Juin

Les Vieux Travailleurs y sont invités.

Q - On ne pense à la campagne de Vitré que pour les impôts ...

Adduction d'eau ... rien
Téléphone public ... rien
Tout pour la Ville ...

R - Une première tranche d'adduction d'eau est en cours en zone rurale, avec un programme de 500 000 francs.

Le téléphone : déjà deux opérations groupées ont été réalisées ... le commutateur actuel est saturé, mais dès les nouvelles possibilités, soyez assurée que la campagne ne sera pas oubliée ...

Q - Pour le prochain baptême des nouvelles rues, il serait bon de penser aux dates du 8 mai et du 11 novembre, comme dans beaucoup d'autres villes.

R - Rien ne s'oppose à cette initiative.

Q - Pour le printemps prochain, s'il-vous-plaît, des fleurs, des arbres, et aussi des parterres "non organisés", de plus, des bancs ombragés seraient les bienvenus, à la piscine, des parasols ou à défaut, des arbres, ils seraient appréciés par les "Mamies" qui gardent leurs petits.

R - Eh oui, madame ! nombreuses sont les suggestions concernant les fleurs et les arbres ... le service des jardins s'en préoccupe et nous espérons que le printemps à Vitré répondra à vos souhaits.

Votre suggestion concernant les parasols à la piscine a retenu notre attention.

Q - Je pense que la Place de la Fontaine est délaissée, il y faudrait pour l'embellir des massifs de fleurs ...

R - Cette place n'est pas du tout désagréable ... elle pourra toutefois être repensée dans le cadre de l'aménagement de l'ensemble de la Hodeyère. D'autre part, quelques gens du quartier pourraient peut-être se dévouer pour mettre des fleurs et les entretenir ...

Q - Est-ce possible d'envisager la plantation d'arbres,
place de la Gare
place Notre-Dame
place de la République
place du Château

et aussi, la réfection et l'entretien du souterrain de la gare.

R - Une étude a été faite cet été par des élèves de l'école du Paysage de Versailles. Elle s'avère très intéressante et judicieuse, au fur et à mesure des possibilités de travail du service des jardins, leurs initiatives pourront se concrétiser.

En ce qui concerne le souterrain, un projet de réfection est en cours et sera soumis au prochain budget.

Q - Quelques remarques nous sont parvenues, concernant le concours des maisons fleuries, alors des précisions à ce sujet ...

R - Le règlement est établi au niveau national, nous n'y pouvons rien.

Le Jury est composé par le Maire, des spécialistes y apportent leurs concours...

L'originalité et la disposition ont autant de valeur que l'uniformité de la décoration.

Stavo à tous ceux qui ont participé à ce concours. Nous souhaitons encore plus de participants dans les années à venir, particulièrement dans le centre ville, un peu délaissé.

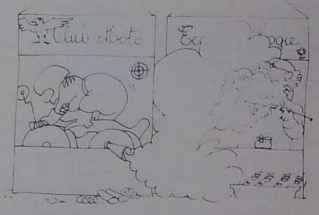
Dans le nouveau jury, vos suggestions seront retenues.

Q - Sur le tobogan du jardin public, il y a des clous et des éclisses de bois qui font mal quand on descend ...

Il manque aussi des jeux.

R - Merci de ta remarque, Lawrence, le tobogan, nous allons le réparer et les jeux, y penser.

Nous espérons que tu n'as pas eu trop mal !



Q - Motos et cyclos pourraient être plus silencieux le jour et surtout la nuit.

R - Eh oui ! à cela un arrêté municipal du 2 septembre devrait réglementer l'utilisation de ces deux roues, mais là aussi : discipline des utilisateurs s'impose !!!

Q - Pouvez-vous refaire le panneau "sens interdit" qui se trouve rue Sévigné et qui n'est pas très haut ...

R - Plusieurs personnes nous ont fait part de cette remarque et aussi de leurs "petites douleurs", désormais, petits et grands pourront contourner ce panneau.

Q - Je constate que devant le portail donnant accès au gymnase du Lycée, il y a fréquemment trois ou quatre véhicules de stationnés. Ne pourrait-on pas y remédier ? Pensez-vous à la sécurité ?

R - Il y a des solutions :
panneau de stationnement interdit
passage de la Police Municipale ...

Nous pouvons le faire, mais avant tout, n'est-ce pas la discipline des usagers avant tout ?

R - Merci à ce brave Monsieur du 3ème Age, qui souhaite la bienvenue au bus qui sera mis en place ce mois-ci ... ce nouveau service vous donnera satisfaction, ainsi qu'à l'ensemble des Vitréens.

Q - Toutes les rues sans voiture !

R - Une zone piétonne est à l'étude, notamment dans le centre ville, mais restons réalistes, votre vœu ne peut être en totalité exaucé ...

R - à propos de la circulation dans le terrain de camping ... à chaque côté, il est indiqué "sens interdit", mais avec la précision "sauf aux usagers du camping".

Q - Beaucoup de questions de circulation concernant le stationnement des rues Beaudrairie, Trémolle, Square et Place Saint-Yves, d'Embas, des Viviers...

la situation des carrefours boulevard des Rochers et boulevard Waldeck-Rousseau, boulevard des Jacobins et rue du 70ème, boulevard de Laval et Rue Pré-Clos, boulevard Pierre-Landais, bd des Rochers.

R - Tous ces problèmes sont étudiés par la Commission de circulation et les responsables D.D.E., des aménagements sont prévus ainsi que l'installation de feux tricolores.

Q - Trottoirs rue de Paris, envahis par les jeunes cyclistes ... et les piétons, alors !

R - application de la réglementation en vigueur,
un peu plus de discipline peut-être,
le service d'ordre est prié d'apporter de la surveillance.

Q - Une Association de Vitré demande la possibilité d'avoir l'aide du service d'ordre pour le rangement des véhicules, lors de sa fête annuelle.

R - Cela n'est pas toujours facile ou prévu suffisamment tôt et il est conseillé aux organisateurs de participer à ce service d'ordre, surtout lorsqu'il s'agit de manifestations très ponctuelles ou localisées dans un quartier.

Q - "Bravo" pour le parking gratuit au mois d'août !

R - Merci pour ce compliment ...

Q - Une cabine téléphonique à l'angle de la route des Faux et le boulevard de Laval, est-ce possible ?

R - Nous allons proposer vos observations à la Direction Générale des Télécommunications lors de l'établissement du prochain programme de cabines téléphoniques ...

Q - Un feu d'artifice, est-ce possible à Vitré ?

R - Votre question est transmise au Comité de Coordination des Associations ...

Q - Dans le quartier du Rachapt, il a été demandé de faire un jardinnet pour enfants sur le terrain de Galliot, ne serait-il pas préférable de le faire plus bas sur le terrain où étaient les religieuses, beaucoup plus spacieux. Les enfants pourraient s'y ébattre beaucoup mieux.

R - Pour l'aménagement du terrain de Galliot, ce sera fait.

Q - Amélioration de la signalisation pour le passage par Vitré.

R - Une meilleure signalisation a été effectuée pour rendre plus facile le passage par Vitré. Nous avons proposé d'autres améliorations en matière de signalisation et de publicité, la restauration du centre ville, la construction de la Maison de la Bretagne, l'aménagement de quelques aires de pique-nique sont autant d'éléments favorables à un passage plus important de touristes à Vitré.

Q - Quelques personnes remercient la Municipalité pour l'exécution et la suite favorable aux idées et suggestions qui nous sont adressées.

R - Merci à tous pour ces compliments. Sachez que toutes les questions sont étudiées et dans la mesure de nos possibilités, de la nécessité, et aussi de l'urgence, nous y donnons suite.

Quelques Vitréens n'ont pas reçu le dernier bulletin ...
Croyez que la distribution n'est pas facile, il y a et aura toujours quelques oubliés ...

Aussi, à la Mairie, au Syndicat d'Initiative, auprès du Conseiller Municipal de votre quartier ... vous le trouverez.

Nous remercions tous les Vitréens qui, par leurs critiques et suggestions, permettent d'effectuer des modifications et améliorations diverses qui profitent à l'ensemble de la population.

Nous vous précisons que toutes les personnes qui mentionnent leur nom et leur adresse, reçoivent une réponse personnelle.

CALENDRIER DES FETES 1978

JANVIER

Sam. 14 Fest Noz
Sam. 21 Concours de belote Maison Rouge

FEVRIER

Sam. 4 Soirée de la Table Ronde
Dim. 5 Séance Croix d'Or
Sam. 11 Challenge de basket ball
Dim. 12 de Sainte-Marie
Sam. 25 Bal de la St-Valentin
Dim. 26 Concours du Palet Vitréen

MARS

Sam. 4 Soirée de l'A.S.V.
Dim. 5 Prix cycliste d'ouverture
Sam. 11 Fest Noz
Dim. 19 Concours de Palet St-Nicolas
Dim. 26 Bal de la Vitréenne

AVRIL

Sam. 1 (prévoir salle fêtes l'après midi)
Dim. 2 Banquet des Vieux Travailleurs Vitréens
Sam. 8 Soirée de catch
Sam. 15 Fest Noz
Dim. 16 Courses de chevaux
Dim. 23 Concours de palets et belote
Sam. 29 Bal des écoles publiques

MAI

Lun. 1 Courses de chevaux
Jeu. 4 Concours de pêche jardin public
Dim. 7 Prix cycliste de la Ville de Vitré
Sam. 13 Concours de palets
Dim. 14 Prix cycliste du Val d'Izé
Lun. 15 Concours hippiques d'entraînement
Sam. 27 Festival chansons bretonnes (ap.-midi)
Fest Noz (soirée)
Dim. 28 Remise Médailles Famille Française

JUIN

Dim. 4 Kermesse du Foyer Laïque
Dim. 11 Kermesse de Maison Rouge
Mer. 14 Ap.midi Concours de Danse
Dim. 18 Kermesse Ecole rue de Balazé
Ven. 23 Fête Saint-Jean Maison Rouge
Mer. 28 Ap.midi Concours de lanse

JUILLET

Sam. 8 Concours palets St-Nicolas
Jeu. 13 Bal public du 14 juillet
Dim. 23 Kermesse du Centre Aéré

AOÛT

Sam. 5 Concours de palets
Dim. 6 aux Tertres Noirs

SEPTEMBRE

Dim. 3 Prix cycliste Jeunes de l'Ouest
Dim. 10 Kermesse de l'Aurore
Dim. 17 Concours hippique d'entraînement
Sam. 23 Bal des Papillons Blancs
Sam 23 Dim 24 Lun 25 - Foire Exposition

OCTOBRE

Mar. 10 Tirage Quinzaine commerciale
Sam. 15 Fest Noz
Dim. 15 Courses de chevaux
Jeu 19 au Dim 22 - festival Gallo Breton

NOVEMBRE

Sam 4 Bal de l'Armistice
Sam. 11 Soirée Loisirs et travail
Sam. 18 Bal des Catherinettes

DECEMBRE

Sam. 9 Bal de la St-Nicolas
Sam. 16 Arbre de Noël C.P.I.O.
Dim. 31 Bal de la St-Sylvestre

quelques questions

relatives à l'hôpital



Saisie de ces questions, la Direction de l'Hôpital nous a fait connaître ce qui suit :

A) A L'HÔPITAL, RUE PASTEUR

LA MORGUE - Sans prétendre arriver à l'état de la morgue de la Cité des Personnes Agées qui est neuve, l'amélioration de la morgue de la rue Pasteur est prévue pour 1978, malgré les difficultés qu'elle présente (place insuffisante là comme ailleurs, impossibilité de l'installer ailleurs, coût, humidité, mauvais éclairage et ventilation insuffisante).

LE CHAUFFAGE DE LA CHAPELLE - Cette Chapelle n'est pas destinée aux habitants du quartier du Radrapt, qui relèvent normalement de la Paroisse de Notre-Dame. Quoiqu'il en soit, son chauffage est prévu dans le cadre d'une amélioration générale qui a commencé par accorder les problèmes de sécurité avec la réfection complète de l'éclairage. Le chauffage quant à lui, pose des problèmes financiers bien sûr, technique et même esthétique, certaines parties de cette chapelle étant classées.

LA PROPRETE DE L'HOPITAL - L'opinion émise est assez isolée puisqu'elle n'est pratiquement pas reprise dans les centaines d'appréciations déposées par les malades à leur sortie et dont la plupart sont identifiables, bien que cela ne soit pas obligatoire. Des améliorations seront sans doute apportées dans le cadre du budget 1978, car en définitive, ce problème pose celui des effectifs du personnel, donc, du coût supporté par la Collectivité, c'est-à-dire, nous tous.

"Un (une) anonyme se plaint de l'absence de salle de séjour avec télévision pour les malades du bâtiment central de l'hôpital et du bruit fait dans ce bâtiment par le personnel de nuit".

Ces deux demandes illustrent parfaitement l'insuffisance et l'inadaptation de nos locaux hospitaliers, notamment absence d'insonorisation, trop grande proximité de locaux techniques, comme le bloc opératoire et des chambres de malades, ces défauts étant ressentis non seulement par les malades, mais également par le personnel de l'hôpital dans son travail quotidien.

Ce sont ces raisons qui ont amené le Conseil d'Administration de l'Hôpital à décider la construction d'un nouvel établissement.

En attendant, les consignes données au personnel de nuit en ce qui concerne le bruit vont être renouvelées.

A noter cependant, une situation d'ensemble très satisfaisante et une bonne qualité des soins, comme l'attestent ces remerciements de touristes belges, qui avec des "yeux neufs" sur notre ville, nous écrivent :

Merci au personnel et aux médecins de l'hôpital pour leur amabilité, leur compétence et leur côté souriant, quand on vient les déranger pour des petits ennuis.

B) À LA GAUTRAYS

"Une Vitréenne demande s'il ne serait pas possible d'aménager à la Cité des Personnes Agées de la Gautrays, rue de Paris, une passerelle entre la Maison de Retraite et la cour de la Maison de Santé, pour faciliter aux personnes âgées le passage de l'une à l'autre".

Si cette Vitréenne connaissait bien la Maison de Retraite et ses abords, elle saurait que l'on peut passer dès à présent de la Maison de retraite à la cour de la Maison de Santé, sans emprunter aucun escalier.

La suggestion étant cependant intéressante sur le plan fonctionnel, une étude a été lancée. Elle révèle que la réalisation, possible sur le plan technique, n'est cependant pas une "petite chose" comme l'indique la correspondante, puisqu'elle va coûter près de 3 millions d'anciens francs.

En attendant, et dans l'esprit de la suggestion, une rampe vient d'être installée dans l'escalier intermédiaire du jardin de la Maison de Retraite.

°°



Suite à plusieurs questions concernant les ordures ménagères ... quelques rappels ...

- les ferrailles et les ordures volumineuses sont collectées le premier jeudi de chaque mois.
- les détritres de jardin sont collectés normalement s'ils sont emballés et pas trop lourds.
- la décharge de Montreuil-s/Pérouse n'est plus fermée depuis un an, chacun peut y aller ... faire le vide, pendant encore quelques mois.
- Il n'y a pas de ramassage des ordures ménagères le samedi et le dimanche, alors chers Vitréens, n'envoyez pas vos poubelles en "week-end" sur les trottoirs, à défaut de "bouchons de circulation", ce n'est pas synonyme de décoration.

Beaucoup de remarques concernant la propreté des rues de la Ville et à cela quelques réponses :

- de nouvelles corbeilles à papiers vont être installées dans les rues, mais il est souhaité un peu de discipline de la population, en effet, les papiers et les détritres ne prendront pas seuls le chemin de ces corbeilles, il faut les accompagner alors !!!
- En ce qui concerne le nettoyage de la ville, compte tenu de l'impossibilité d'utiliser la balayeuse achetée en 1972, deux choix seront posés aux Conseillers Municipaux :
 - a) soit l'achat d'une nouvelle balayeuse plus puissante
 - b) soit le travail manuel en renforçant les équipes de nettoyage.

Dans ces deux cas, de toute façon, il s'agit d'un problème de financement qui sera soumis au niveau du budget primitif 1978.

en bref...

DEUX VISITES EFFECTUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

1) A SABLÉ LE 1ER OCTOBRE 1977

Le 1er octobre, Monsieur Le THEULE, Député, Maire de SABLÉ-SUR-SARTHE et son équipe, recevaient le Conseil Municipal de Vitré.

La réception des Conseillers se fit à la Mairie. Ensuite, la visite de la ville de SABLÉ s'organisa, afin de juger sur place des diverses réalisations.

Les arrêts importants furent les suivants : la zone industrielle, un atelier-relai, une école maternelle, un C.E.S., une zone d'habitation et le nouvel hôpital.

A chaque arrêt, un débat était organisé entre les élus des deux Communes.

Les points principaux qui furent abordés sont :

- . évolution démographique
- . organisation administrative
- . méthodes de travail
- . gestion financière
- . emploi et zones industrielles
- . logement et lotissement
- . animation culturelle et sportive
- . transports en commun
- . problèmes hospitaliers

Les échanges entre les élus furent profitables à tous et ont permis aux deux Municipalités, d'avoir une vision plus réaliste des problèmes qui se posent aux équipes chargées de la gestion d'une ville.

VITRE et SABLÉ, deux villes très proches par leur population, leurs atouts, leurs objectifs, vont continuer à coopérer afin de rechercher et comparer les solutions les meilleures et les moins coûteuses pour assurer leur développement et améliorer la qualité de vie.

2) A VANNES, LE 10 SEPTEMBRE 1977

Invitée par Monsieur EBEL, Directeur de l'A.R.I.M. BRETAGNE, une délégation du Conseil Municipal, composée de Messieurs BOUET, BUIN, LECHABLE, BARBOTIN et MARTIN, s'est rendue à VANNES, afin de juger sur place des réalisations effectuées par l'A.R.I.M., dans le cadre de la rénovation urbaine.

Après un exposé général sur l'opération ARIM-VANNES, une visite du quartier ancien fut effectuée. Dans ce quartier, actuellement en zone piétonne, il a été possible de juger de la valeur des opérations de rénovations extérieures (façades et couvertures) effectuées ou en cours dans le cadre des études A.R.I.M.

L'après-midi fut réservée à la visite de logements rénovés ou en cours de transformation. Du point de vue de l'habitabilité, il a pu être constaté que les logements disposent tous du confort, ce qui est nécessaire au maintien de la population dans le centre ville.

Les diverses opérations visitées ont permis de constater que la rénovation apporte un potentiel supplémentaire de logements type II et III.

SCOLARITE : LES GARDERIES

Une vitrénienne nous écrit : "Les enfants posent des problèmes le mercredi et les petites vacances pour la maternelle Sainte Thérèse, une garderie".

Nous sommes très conscients de ces problèmes et pour cerner véritablement la question et réaliser les solutions qui répondent vraiment aux besoins une enquête "LOISIRS ENFANTS" est en cours. Elle concernera principalement les tranches d'âges : 2 à 6 ans, 6-8 ans, et 8-12 ans. Faites lui le meilleur accueil, les réalisations qui suivront en dépendent.

En ce qui concerne les garderies dans les écoles privées, il n'appartient pas à la municipalité d'en prendre l'initiative; par contre, elle peut aider les associations.

RAPPEL DES GARDERIES ACTUELLES PUBLIQUES ET PRIVEES

A - JOURS SCOLAIRES

ÉCOLES PUBLIQUES :	ÉCOLES PRIVEES :
<u>ÉCOLE MATERNELLE DE LA BARATIÈRE</u> le matin, de 7h 15 à 8h 15 (y compris le samedi) le soir, de 16h 45 à 19h 15	<u>ÉCOLE MATERNELLE STE BERNADETTE</u> les enfants sont accueillis de 7h 45 à 18h 30
<u>ÉCOLE MATERNELLE DU CHATEAU</u> le matin, de 7 h à 8h 15 (y compris le samedi) le soir, de 16h 45 à 19 h	<u>ÉCOLE MATERNELLE NOTRE-DAME</u> Les enfants sont accueillis de 7h 30 à 18h 30
<u>ÉCOLE MATERNELLE DE LA HODEYÈRE</u> le matin, de 7 h à 8h 15 (sauf samedi) le soir, de 16 h 45 à 19 h.	<u>ÉCOLE MATERNELLE STE THÉRÈSE</u> Les enfants sont accueillis de 7 h à 19 h 15
<u>ÉCOLE MATERNELLE PIERRE-LEMAITRE</u> le matin, de 7 h à 8h 15 (sauf samedi) le soir, de 16 h 15 à 19 h.	

. Ces horaires correspondent aux demandes des familles.

MERCREDIS ET PETITES VACANCES

Les enfants de 2 à 6 ans sont accueillis à l'école maternelle de la Baratière de 7 h 15 à 19 h 15,

- soit à journée complète,
- soit par demi-journée
- soit en présence passagère 1 h ou 2, le matin ou l'après-midi.

1977 se termine...



BIENVENUE A 1978!

pour cette
nouvelle année,
vos élus et le
personnel municipal
vous offrent
leurs

"meilleurs vœux"

**JOYEUX
NOËL**

thème du prochain bulletin :

.le 3ème âge

.les finances

à bientôt ...

